



Aménagement du secteur Les Olivardes sur la commune d'Ortaffa



Dossier 21-TR-991-A – Version du 27/04/2021



OPOiBi
L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE

CERTIFICAT
N° 12 04 2411

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS	6
2. ETAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE	8
2.1. Zone d'étude	8
2.2. Milieux naturels et biodiversité.....	8
2.2.1. Période de prospection	8
2.2.2. Zonages de protection	10
2.2.2.1. Sites Natura 2000.....	10
2.2.2.2. Plan National d'Actions – PNA	13
2.2.3. Inventaires ZNIEFF et zonages patrimoniaux.....	15
2.2.3.1. Les ZICO.....	15
2.2.3.2. Les ZNIEFF	15
2.2.3.3. L'inventaire des ENS – Espaces Naturels Sensibles.....	17
2.2.3.4. Les Zones Humides	17
2.2.4. L'occupation des sols.....	20
2.2.4.1. Les friches	20
2.2.4.2. Les landes.....	21
2.2.4.3. Les prairies	22
2.2.4.4. La ripisylve du ravin	23
2.2.4.5. Le boisement.....	24
2.2.4.6. Le roncier	24
2.2.4.7. Les boisements et alignements de Chêne pubescent	25
2.2.4.8. Les vignes	26
2.2.4.9. Le jardin	27
2.2.4.10. Le dépôt de matériaux.....	27
2.2.5. Les mammifères autres que chiroptères	29
2.2.5.1. Données bibliographiques	29
2.2.5.2. Analyse du site	29
2.2.5.3. Synthèse.....	29
2.2.6. Les chiroptères	29
2.2.6.1. Données bibliographiques	29
2.2.6.2. Analyse du site	29
2.2.6.3. Synthèse.....	31
2.2.7. L'avifaune.....	33
2.2.7.1. Données bibliographiques	33
2.2.7.2. Analyse du site	33
2.2.7.3. Synthèse.....	37
2.2.8. Les reptiles	39
2.2.8.1. Données bibliographiques	39
2.2.8.2. Analyse du site	39
2.2.8.3. Synthèse.....	40
2.2.9. Les amphibiens.....	40
2.2.9.1. Données bibliographiques	40

2.2.9.2. Analyse du site et synthèse.....	40
2.2.10. Les insectes	41
2.2.10.1. Bibliographie	41
2.2.10.2. Analyse du site	41
2.2.10.3. Synthèse.....	42
2.2.11. Fonctionnalités écologiques.....	43
2.2.12. Synthèse des enjeux vis-à-vis de la biodiversité.....	44
3. ANNEXE 1 : ABREGES DES STATUTS DE PROTECTION ET DE CONSERVATION	48
4. ANNEXE 2 : DETERMINATION DE LA CATEGORIE DE NIDIFICATION	51

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

☞	Tableau 1 : Le Tech (Source : SDEN, CG66)	17
☞	Tableau 2 : Liste des chiroptères détectés sur le site	30
☞	Tableau 3 : Types de gîtes utilisés par les espèces de chiroptères identifiées (Source : Plan national de restauration des Chiroptères en France Métropolitaine 2008-2012).....	30
☞	Tableau 4 : Milieux de chasse utilisés par les espèces de chiroptères détectées (Source : Plan national de restauration des Chiroptères en France Métropolitaine 2008-2012).....	31
☞	Tableau 5 : Bioévaluation des espèces de chiroptères fréquentant l'aire d'étude	32
☞	Tableau 6 : Statuts juridiques et écologique des oiseaux contactés.....	33
☞	Tableau 7 : Statuts biologique des oiseaux contactés	35
☞	Tableau 8 : Statuts biologique des oiseaux contactés	37
☞	Tableau 9 : Statuts juridiques et écologique des reptiles observés et potentiels (en gris)	39
☞	Tableau 10 : Invertébrés identifiés au sein du secteur d'étude	41
☞	Tableau 11 : Indices permettant de caractériser la catégorie de nidification	51

Cartes

☞	Carte 1 : Localisation géographique au 1/25000°	6
☞	Carte 2 : Localisation sur photo aérienne au 1/5000°	8
☞	Carte 3 : Zonages de protection Natura 2000 au 1/25000°	11
☞	Carte 4 : Plans Nationaux d'Actions au 1/30000°	13
☞	Carte 5 : Zonages d'inventaires – ZNIEFF au 1/30000°	15
☞	Carte 6 : Espaces Naturels Sensibles au 1/30000°	17
☞	Carte 7 : Inventaire des Zones Humides des Pyrénées-Orientales au 1/25000°	17
☞	Carte 8 : Occupation des sols au 1/3000°	27
☞	Carte 9 : Trame Verte et Bleue intercommunale (Source : SCoT Littoral Sud-AURCA).....	43
☞	Carte 10 : Enjeux environnementaux provisoires au 1/3000°	46

Photographies

☞ Photographies 1 & 2 : Friches au droit de la pointe Sud-Ouest du site	20
☞ Photographies 3 & 4 : Friches dans la moitié Est du site	20
☞ Photographie 5 : Friche ponctuée de Chênes pubescents, bordure Ouest	21
☞ Photographie 6 : Lande à Genêt d'Espagne au Sud-Est	21
☞ Photographie 7 : Lande à Genêt d'Espagne au Nord-Est	21
☞ Photographie 8 : Lande à Bruyère au Nord-Est.....	22
☞ Photographie 9 : Lande à Bruyère au centre du site.....	22
☞ Photographie 10 : Prairie au Nord-Est	22
☞ Photographie 11 : Prairie au Nord-Est	23
☞ Photographie 12 : Ripisylve du ravin traversant le site.....	23
☞ Photographie 13 : Ripisylve du ravin, section amont.....	23
☞ Photographie 14 : Boisement mixte au Sud-Est du site	24
☞ Photographie 15 : Roncier ponctuant un talus au centre de la zone d'étude	24
☞ Photographies 16 & 17 : Boisement de Chênes pubescents au Nord du site.....	25
☞ Photographie 18 : Alignement de Chênes pubescents sur talus au Nord-Ouest du site	25
☞ Photographie 19 : Vigne à la pointe Sud de la zone d'étude	26
☞ Photographie 20 : Vigne à l'Est de la zone d'étude.....	26
☞ Photographie 21 : Vigne à la pointe Nord de la zone d'étude	26
☞ Photographie 22 : Jardin au centre de la zone d'étude	27
☞ Photographie 23 : Dépôt de matériaux au centre de la zone d'étude.....	27
☞ Photographies 24 & 25 : Chardonneret élégant, Huppe fasciée.....	35
☞ Photographies 26 & 27 : Tarente de Maurétanie et Couleuvre de Montpellier (hors site).....	39
☞ Photographies 28 & 29 : Cétoine hérissée, Machaon	42

1. AVANT-PROPOS

La commune d'Ortaffa souhaite étendre son urbanisation en direction du Nord-Ouest sur le secteur Les Olivardes.

Le site concerne des terrains bordant au Nord la voie ferrée et situés en continuité de l'urbanisation existante.

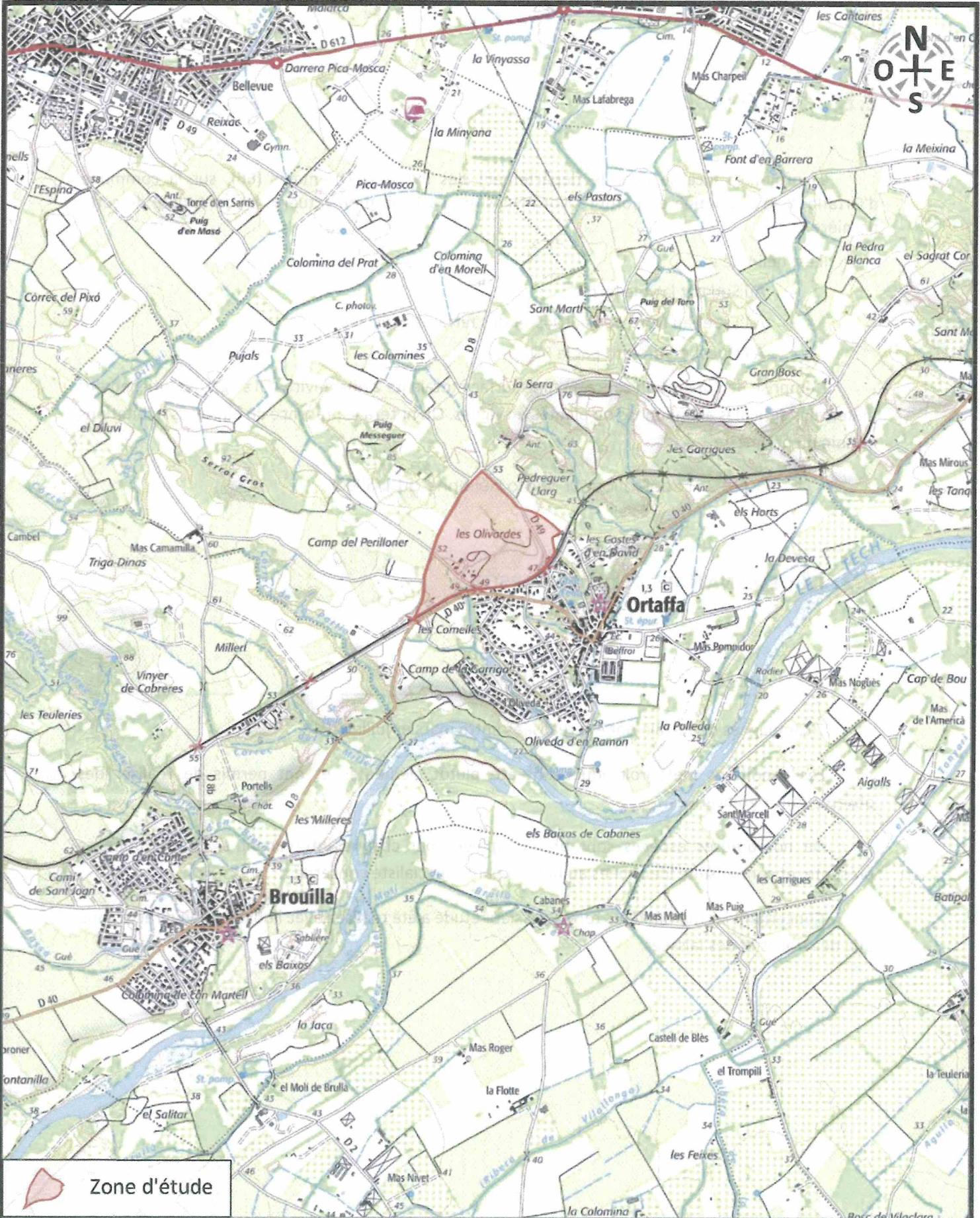
☞ Carte 1 : Localisation géographique au 1/25000°

La commune d'Ortaffa a mandaté CRB Environnement pour la réalisation d'un prédiagnostic naturaliste sur le secteur.

Ainsi, le présent document intitulé « Prédiagnostic naturaliste » n'a pas la prétention de constituer une expertise naturaliste exhaustive mais permet d'identifier les enjeux naturalistes sur le périmètre d'étude.

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Extrait carte IGN - Echelle : 1/25000



2. ETAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE

2.1. ZONE D'ETUDE

Le projet se localise dans le département des Pyrénées-Orientales (66), sur la commune d'Ortaffa. Il se développe en bordure Nord-Ouest de l'urbanisation actuelle, en continuité de cette dernière.

Il est délimité :

- Au Sud par la voie ferrée ;
- A l'Est et au Nord par la RD49 et des terrains agricoles ;
- A l'Ouest et au Nord par la RD8.

L'emprise de l'opération concerne une surface totale de 27 ha environ. Il s'agit essentiellement de terrains agricoles abandonnés ou plantés en vignes. On notera la présence de plusieurs habitations au sein du périmètre.

☞ Carte 2 : Localisation sur photo aérienne au 1/5000°

2.2. MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

2.2.1. PERIODE DE PROSPECTION

7 campagnes de terrain ont été réalisées entre mars et juillet 2019.

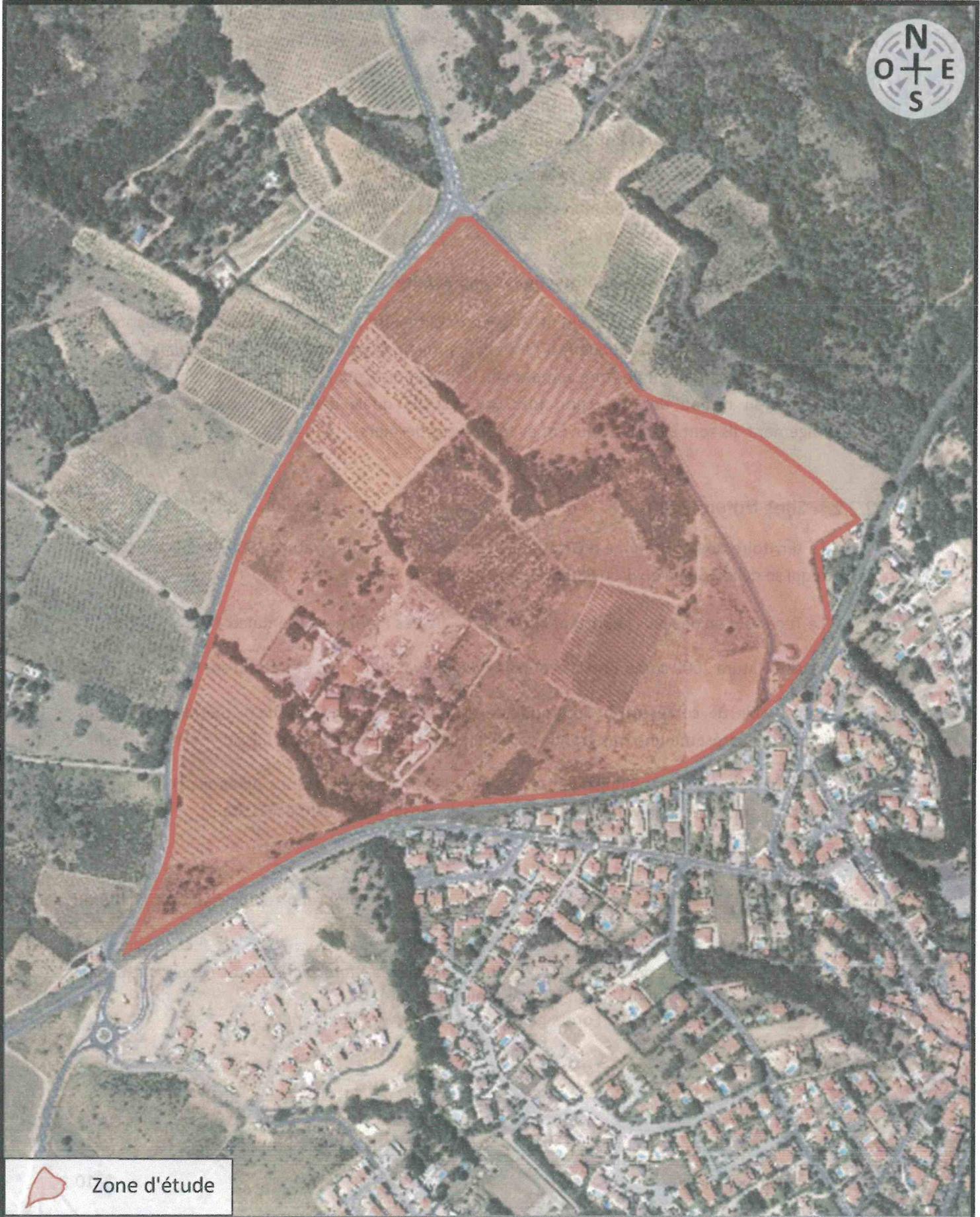
Les conditions météorologiques ont été plutôt clémentes et ont permis de réaliser des observations significatives.

De nombreuses espèces sont photographiées par chaque intervenant si l'opportunité se présente, et sont ensuite identifiées au bureau par le spécialiste concerné.

Concernant les mammifères terrestres, leur étude a été réalisée avec l'observation directe, ainsi que des traces et des laissées.

LOCALISATION SUR PHOTO AERIEENNE

Extrait Orthophotoplan - Echelle : 1/5000



Zone d'étude

2.2.2. ZONAGES DE PROTECTION

- **Zonages désignés ou en cours de désignation au titre des directives européennes**

La directive « Habitats » du 22 mai 1992 et la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979 déterminent la constitution d'un réseau écologique européen de sites NATURA 2000. Trois zonages constituent ce réseau :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ;
- les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Ces zonages sont à terme bénéficiaires d'un document d'objectifs (DOCOB). Celui-ci consiste en un état des lieux et un plan de gestion.

- **Zonages bénéficiant d'une protection réglementaire**

Certains espaces naturels peuvent être réglementairement protégés par la loi. Différents statuts réglementaires existent et s'appliquent à l'échelle nationale (Parc National, Plan National d'Action, etc.), régionale, départementale voire communale (Espace boisé, etc.). Ces statuts règlementaires ont en commun un niveau de protection fort sur l'espace qu'ils délimitent vis-à-vis des projets d'aménagement. Ils sont à ce titre souvent évités par ces derniers.

2.2.2.1. Sites Natura 2000

Le territoire de la commune d'Ortaffa est concerné par un site Natura 2000, la ZSC FR9101478 Le Tech qui se développe à environ 580 m au Sud de la zone d'étude.

Le Tech est l'un des plus importants fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales.

Le site Natura 2000 comprend les cours moyen et aval du fleuve, et s'étend sur 1467 ha.

L'ensemble de ce réseau hydrographique est proposé pour le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*) qui présente une très grande variabilité génétique dans tout le bassin versant du Tech.

Le haut du bassin est colonisé par le Desman des Pyrénées (*Galymus pyrenaicus*) endémique pyrénéo-cantabrique. Les individus y sont isolés et leur conservation est nécessaire.

Issu de la Directive Habitat, Faune, Flore, le site comprend deux habitats d'intérêt communautaire :

- L'habitat prioritaire 91E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) ;
- L'habitat 92A0 : Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*.

Le site recense également 12 espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages ou inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE (directive « habitats faune-flore »).

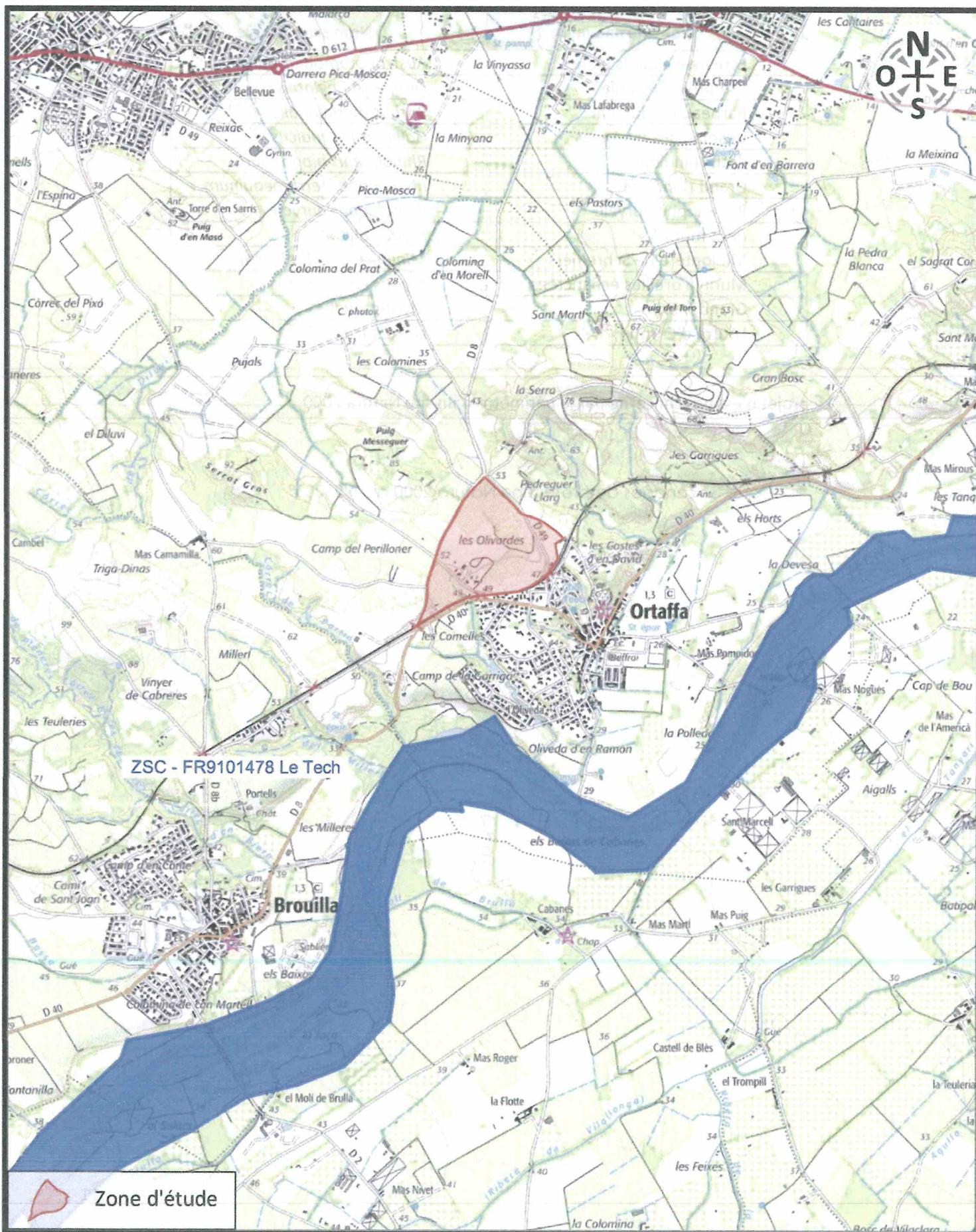
Nom vernaculaire	Nom scientifique
Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
Lamproie fluviatile	<i>Lampetra fluviatilis</i>
Barbeau méridional	<i>Barbus meridionalis</i>
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>

Le projet n'est pas concerné par le périmètre d'un site Natura 2000.

☞ Carte 3 : Zonages de protection Natura 2000 au 1/25000°

ZONAGES DE PROTECTION NATURE 2000

Extrait carte IGN - Echelle : 1/25000



2.2.2.2. Plan National d'Actions – PNA

La commune d'Ortaffa est concernée par les périmètres de plusieurs PNA en faveur des espèces suivantes :

- Emyde lépreuse et Loutre d'Europe sur le Tech ;
- Lézard ocellé sur l'ensemble de la commune ;
- Pie-grièche à tête rousse sur le quart Sud-Ouest du territoire communal.

La zone d'étude est directement concernée par les périmètres de deux PNA.

- **PNA en faveur du Lézard ocellé (*Timon lepidus*)**

Le Lézard ocellé est une espèce caractéristique des milieux ouverts méditerranéens du Sud-Ouest de l'Europe (péninsule Ibérique et Sud de la France), milieux aujourd'hui en nette régression.

La fragmentation et l'isolation des populations existantes illustrent le déclin actuel du Lézard ocellé. Les populations étudiées sont, pour la majorité, en phase de régression marquée à l'échelle nationale et européenne. Les causes de régression sont multiples avec des causes généralisées (déprise agricole et fermeture des milieux ouverts, urbanisation) ainsi que des causes localisées à certaines populations (capture pour le commerce, impact potentiel de produits toxiques).

- **PNA en faveur de la Pie-grièche à tête rousse (*Lanius senator*)**

La Pie-grièche à tête rousse vit et chasse dans les espaces de végétation herbacée basse ponctués de buissons et d'arbres, où elle peut faire son nid.

Afin de garantir la conservation de cette espèce, le PNA préconise l'entretien des milieux ouverts par débroussaillage ou brûlage dirigé mais aussi par pâturage extensif et plus généralement par le maintien d'une activité agricole favorable à la biodiversité.

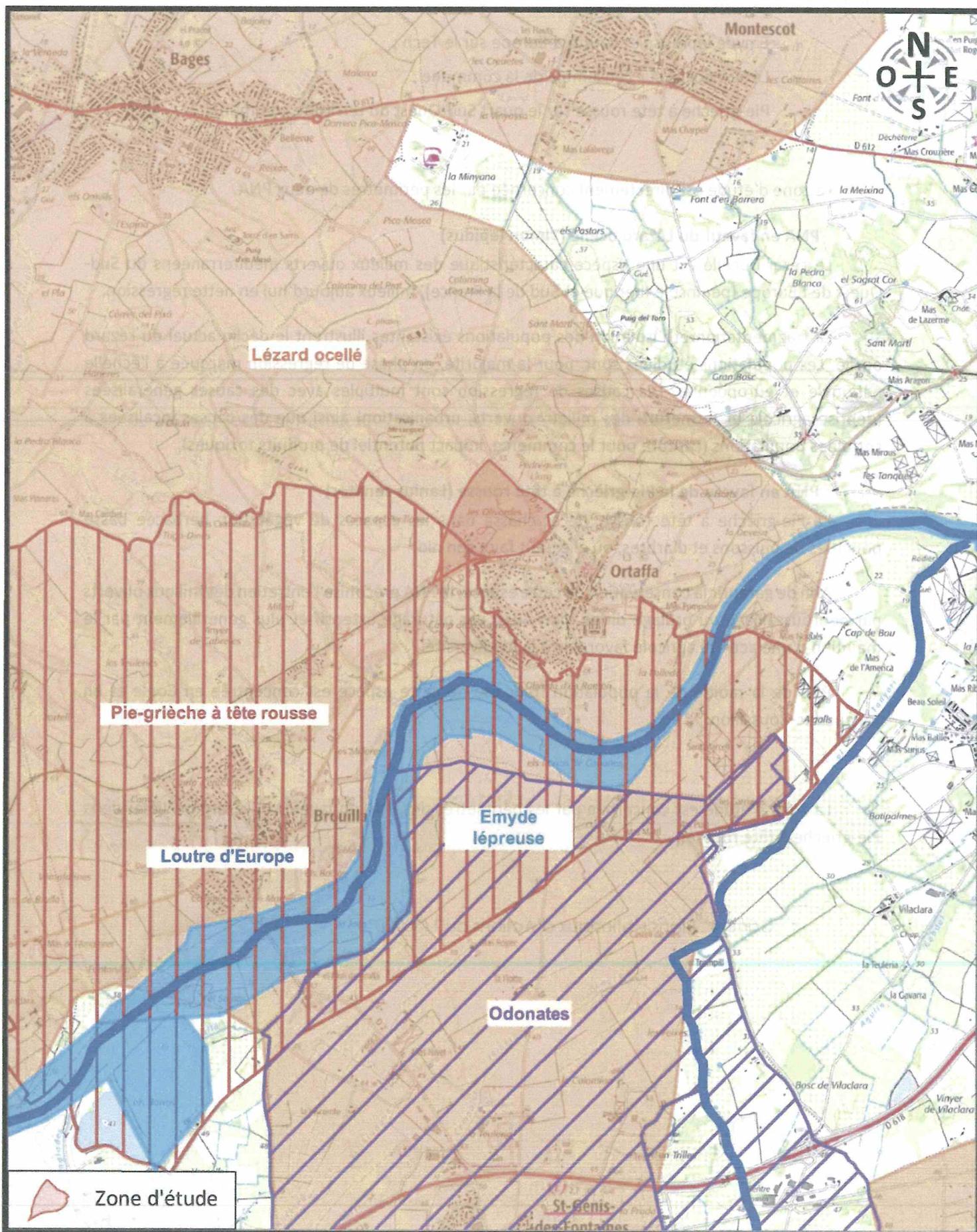
Plus de la moitié de la population française de cette espèce est concentrée en Corse et en Languedoc-Roussillon.

La zone d'étude est concernée par les périmètres des PNA en faveur du Lézard ocellé et de la Pie-grièche à tête rousse.

☞ Carte 4 : Plans Nationaux d'Actions au 1/30000°

PLANS NATIONAUX D'ACTIONS

Extrait carte IGN - Echelle : 1/30000



2.2.3. INVENTAIRES ZNIEFF ET ZONAGES PATRIMONIAUX

Les zonages faisant partie d'un inventaire d'espaces et d'espèces remarquables concernent principalement des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Faunistique et Floristique), des ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des oiseaux) et des ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Les inventaires patrimoniaux constituent une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger mais ils n'ont pas, en eux-mêmes, de valeur juridique directe et ne constituent pas des instruments de protection réglementaire des espaces naturels.

2.2.3.1. Les ZICO

L'inventaire ZICO recense les biotopes et les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages. Il est établi en application de la directive Européenne du 2 avril 1979, dite « directive Oiseaux ». Elle a pour objet la protection des oiseaux vivants naturellement à l'état sauvage sur le territoire des états membres, en particulier des espèces migratrices.

La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de ZICO, la plus proche est située à environ 4,8 km à l'Est.

2.2.3.2. Les ZNIEFF

Une ZNIEFF correspond à un espace présentant un ensemble d'intérêts variés : paysager, géologique, écologique, paléontologique, faunistique, floristique, qui lui confère une originalité aussi bien au niveau local que sur le plan national, voire international. Il s'agit d'un document sans caractère réglementaire.

Deux types de ZNIEFF sont distingués :

- de type I : secteurs en général de superficie restreinte et dont l'intérêt est lié à la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des aménagements ou à des modifications du fonctionnement écologique du milieu ;
- de type II : grands ensembles naturels libres ou peu modifiés par l'homme, et qui offrent des potentialités biologiques et paysagères intéressantes. Sur ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, et en particulier les territoires de la faune sédentaire ou migratrice.

Les ZNIEFF les plus proches concernent le Tech et ses abords :

- ZNIEFF de type I « Vallée du Tech de Céret à Ortaffa, à environ 360 m au Sud.
- ZNIEFF de type II « Rivière Le Tech, à environ 310 m au Sud-Ouest.

La zone d'étude n'est concernée par aucune ZNIEFF.

2.2.3.3. L'inventaire des ENS – Espaces Naturels Sensibles

L'ENS le plus proche concerne le Tech et ses abords inscrits en tant qu'ENS n°20 « Le Tech ».

Le tableau ci-dessous synthétise les données issues du SDEN (Schéma Départemental des Espaces Naturels).

☞ Tableau 1 : Le Tech (Source : SDEN, CG66)

Entité géographique	Numéro du site	Nom du site	Enjeux	Surface (ha)	Notes			
					Ecologie, paysage (/40)	Valorisation (/40)	Menaces (/20)	Opportunités (/10)
Piémonts	20	Le Tech	avifaune, mammifères, chiroptères, reptiles, poissons, invertébrés	1536,1	21,50	4,0	12	4

La zone d'étude n'est pas concernée par une zone de préemption au titre des ENS.

☞ Carte 6 : Espaces Naturels Sensibles au 1/30000°

2.2.3.4. Les Zones Humides

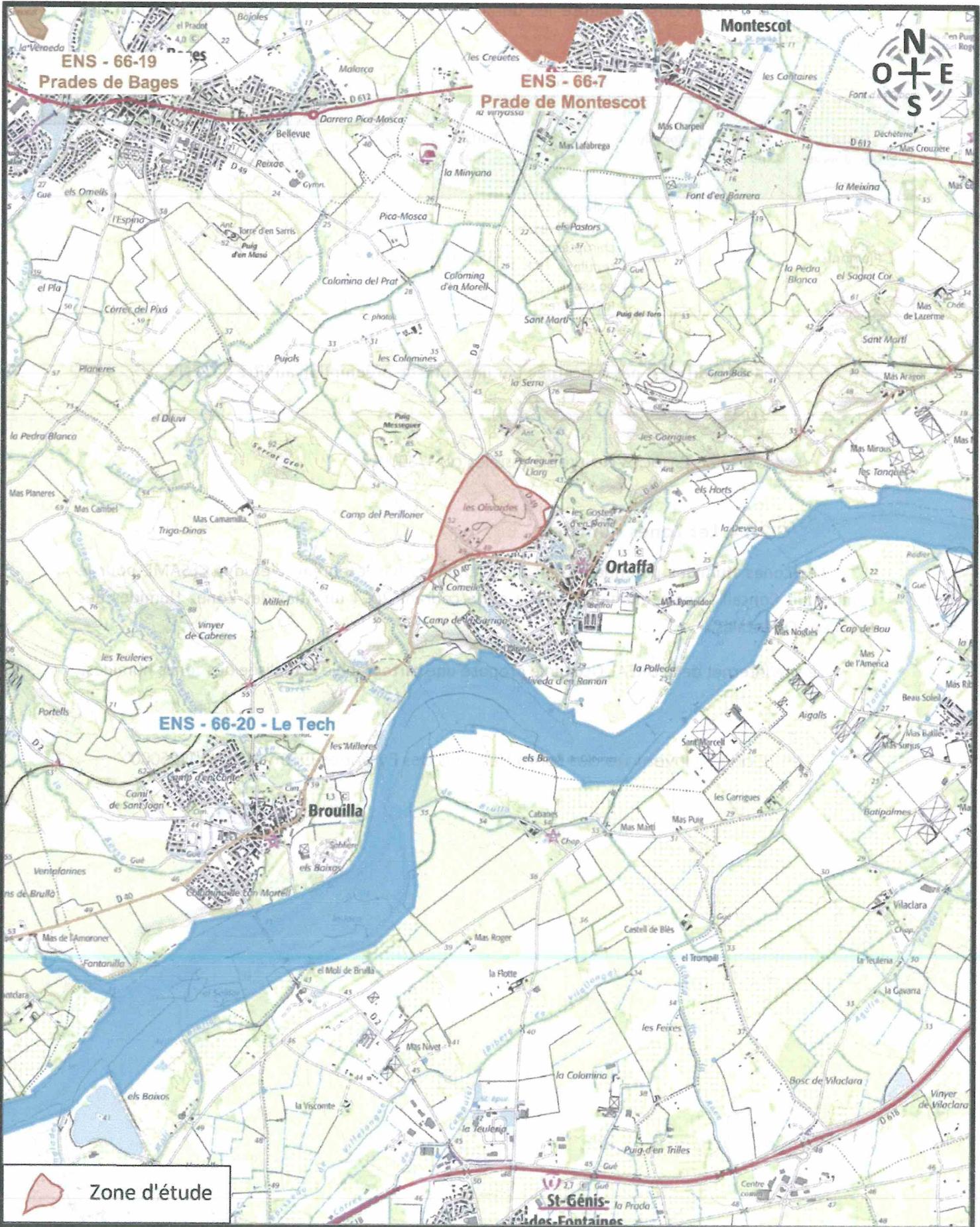
Les Zones Humides potentielles ont été identifiées par le bureau d'études CESAME pour le compte du Conseil Départemental 66, qui a édité courant 2014 un Atlas des Zones Humides des Pyrénées-Orientales.

Le site Internet de la DREAL Occitanie propose une cartographie actualisée des zones humides.

☞ Carte 7 : Inventaire des Zones Humides des Pyrénées-Orientales au 1/25000°

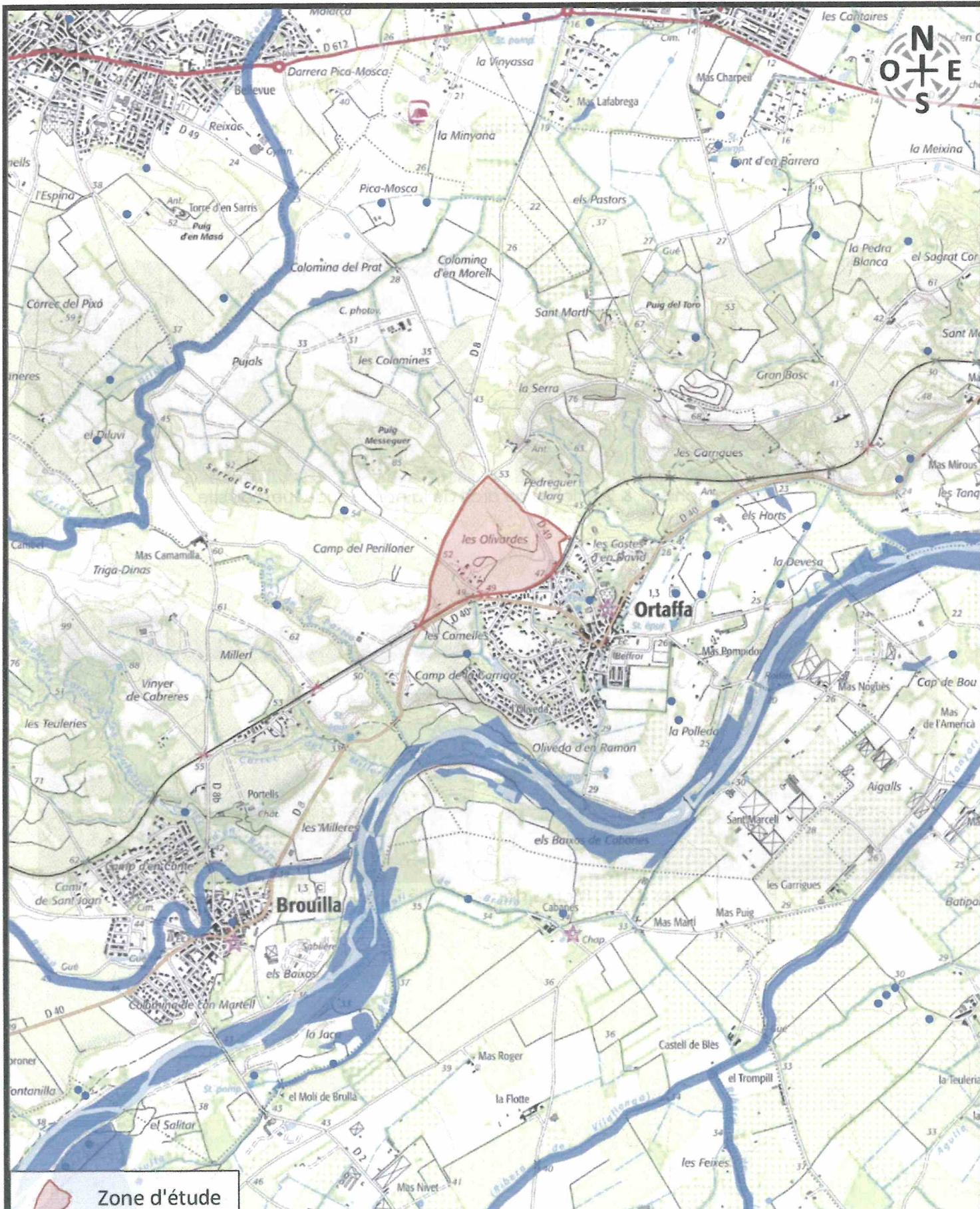
ESPACES NATURELS SENSIBLES

Extrait carte IGN - Echelle : 1/30000



INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DES PYRENEES ORIENTALES

Extrait carte IGN - Echelle : 1/25000



2.2.4. L'OCCUPATION DES SOLS

Plusieurs types de milieux composent le périmètre d'étude.

2.2.4.1. Les friches

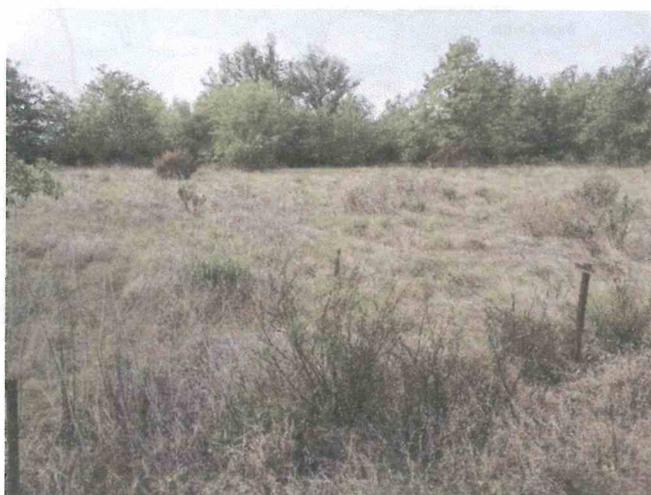
Le périmètre d'étude abrite de nombreuses friches plus ou moins anciennes.

Certaines sont colonisées par le Chêne pubescent ou les pins qui les ponctuent.

Les plus anciennes ont évoluées vers des landes (Cf . milieu suivant).



☞ Photographies 1 & 2 : Friches au droit de la pointe Sud-Ouest du site



☞ Photographies 3 & 4 : Friches dans la moitié Est du site



☞ Photographie 5 : Friche ponctuée de Chênes pubescents, bordure Ouest

2,2,4,2. Les landes

Deux types de landes se sont développées sur la zone d'étude, des landes à Genêt d'Espagne et des landes à Bruyère.



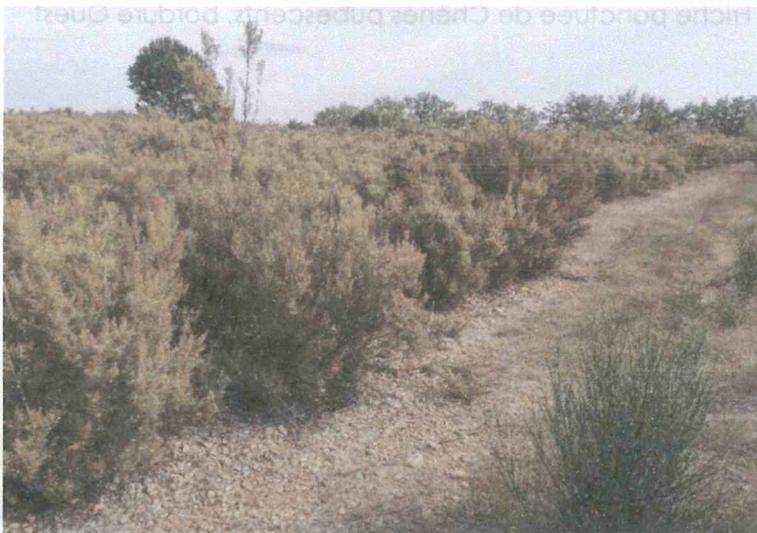
☞ Photographie 6 : Lande à Genêt d'Espagne au Sud-Est



☞ Photographie 7 : Lande à Genêt d'Espagne au Nord-Est



☞ Photographie 8 : Lande à Bruyère au Nord-Est



☞ Photographie 9 : Lande à Bruyère au centre du site

2.2.4.3. Les prairies

Deux prairies entretenues se localisent à la pointe Nord-Est de la zone d'étude.



☞ Photographie 10 : Prairie au Nord-Est



☞ Photographie 11 : Prairie au Nord-Est

2.2.4.4. La ripisylve du ravin

Un ravin traverse la zone dans le tiers Sud du périmètre d'étude. Il est accompagné d'une ripisylve essentiellement constituée de Chênes pubescents et de quelques Chênes lièges. Cet ensemble constitue le corridor écologique principal de la zone d'étude.



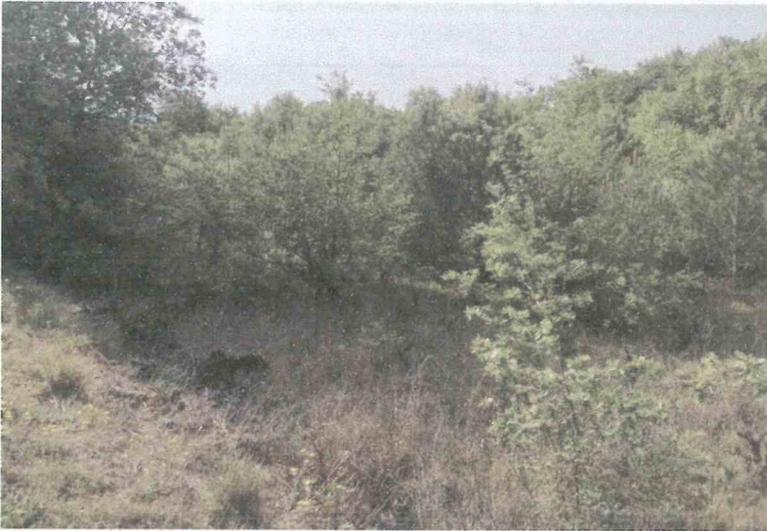
☞ Photographie 12 : Ripisylve du ravin traversant le site



☞ Photographie 13 : Ripisylve du ravin, section amont

2.2.4.5. Le boisement

Un boisement mixte de feuillus et de résineux se développe en rive gauche du ravin sur la moitié Est de ce dernier.



☞ Photographie 14 : Boisement mixte au Sud-Est du site

2.2.4.6. Le roncier

Un roncier linéaire s'est développé en pied d'un talus au centre du site.



☞ Photographie 15 : Roncier ponctuant un talus au centre de la zone d'étude

2.2.4.7. Les boisements et alignements de Chêne pubescent

Un bois de Chênes pubescents se développe en bordure de la RD 49 au Nord.

Deux alignements de Chênes pubescents soulignent la topographie locale au droit de talus.



☞ Photographies 16 & 17 : Boisement de Chênes pubescents au Nord du site



☞ Photographie 18 : Alignement de Chênes pubescents sur talus au Nord-Ouest du site

